

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE LA DÉCISION PRISE PAR LA COUR
ÉLECTORALE SPÉCIALE DE MADAGASCAR SUR LA LISTE DES CANDIDATS
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE À VENIR**

Addis Abéba, le 17 août 2013: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, continue de suivre de près l'évolution de la situation à Madagascar. À cet égard, elle se félicite de la décision prise, ce samedi, 17 août 2013, par la nouvelle Cour électorale spéciale (CES) sur la liste des candidats au scrutin présidentiel devant marquer l'aboutissement du processus de sortie de crise et la restauration de l'ordre constitutionnel. L'exclusion de la liste, par la CES, des personnalités dont les candidatures ne répondent pas aux conditions prévues par la Constitution et la loi électorale malgaches ou contreviennent aux décisions pertinentes de l'UA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) telles que soutenues par le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M), constitue une étape importante dans la création des conditions requises pour l'organisation, avec l'appui de la communauté internationale, d'une élection présidentielle libre, transparente et crédible.

La Présidente de la Commission exprime la gratitude de l'UA au Président de la Transition, Andry Rajoelina, pour le rôle crucial qu'il a joué dans le lancement des mesures nécessaires en vue de la relance du processus électoral sur des bases conformes aux textes malgaches pertinents et aux demandes des partenaires de Madagascar, ainsi que pour l'entière coopération qu'il a apportée à l'UA et à la SADC dans leurs efforts. Elle salue le grand sens des responsabilités et le patriotisme du Président de la Transition.

La Présidente de la Commission forme l'espoir que les personnalités dont les candidatures ont été écartées accepteront la décision de la CES. Le peuple malgache, qui n'a que trop souffert tout au long de ces années de crise, et les

partenaires de Madagascar attendent de tous les acteurs malgaches qu'ils apportent leur précieuse contribution à la création des conditions requises pour la tenue rapide de l'élection présidentielle et, partant, placent l'intérêt supérieur de leur pays au dessus de toute autre considération. La Présidente de la Commission exhorte les candidats concernés à tirer avantage de la possibilité que leur offre la législation en vigueur pour présenter des candidats de substitution au nom de leurs sensibilités politiques respectives, afin que le pluralisme politique soit assuré pour le libre choix du peuple malgache.

Il convient de rappeler que, dans le cadre du suivi des Conclusions de la réunion du GIC-M du 26 juin 2013, une délégation dirigée par le Président du Groupe, le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, Ramtane Lamamra, et le Médiateur de la SADC dans la crise malgache, l'ancien Président Joachim Chissano du Mozambique, et comprenant la Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Dr. Aisha Abdullahi, ainsi que des représentants de la communauté internationale, s'était rendue à Antananarivo du 9 au 13 juillet 2013. L'ancien Président Chissano et le Commissaire Lamamra ont à nouveau visité Madagascar les 1^{er} et 2 août 2013, pour convenir avec les parties malgaches des dispositions juridiques et pratiques devant être prises en vue du déroulement des élections dans les conditions prévues par la Feuille de route de sortie de crise et par le Code électoral malgache.